



www.ffvoile.org

Partenaire officiel

Commission Centrale d'Arbitrage

AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **SELECTIVE LIGUE** **CLASSE : Quillard de sport VO**

Dates complètes : **Le 07 SEPTEMBRE 2008**

Lieu : **Allée des Monesses**

Autorité Organisatrice : **YACHT CLUB DE DRAVEIL** **N° 91540**

1 **REGLES**

1.1 La régata sera régie par :

- les *règles* telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile, 2005/2008*
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables.

Les Règles d'Equipeement des Voiliers

- Le présent Avis de course
- Les Instructions de course

1.4 Sécurité et équipement : *Port de la Brassière de flottabilité obligatoire sur la seine.*

2 **PUBLICITE**

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

3 **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **Vent d'Ouest**

3.2 Les coureurs peuvent s'inscrire en envoyant leur candidature à deleplacep@aol.com . Capitaine de flotte des V.O à Draveil.

3.3 Les concurrents devront présenter au moment de leur confirmation d'inscription :

- la licence FF Voile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile d'une couverture minimale de 1,5 M d'Euros

4 DROITS A PAYER
Sans objet

5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription
07/09/08 de 9h00 à 10h00

5.4 L'heure prévue du 1^{er} signal d'avertissement de la première course est : 10H30

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

6.2 Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7 PARCOURS

Les parcours sont précisés sur le Tableau Officiel et sur le bateau comité.

8 CLASSEMENT

8.1 Le Système de Points à minima s'appliquera.

8.2 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

11 PRIX

Les prix seront distribués à partir de 16h30

12 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, du chapitre 1 des RCV 2005/2008, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile pour l'épreuve.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les bateaux peuvent être déposés la veille au Club

ARBITRES

Président du comité de course : **Pascal PELLERIN**

Président du comité de Protestation : **Emile SERVELLA**